

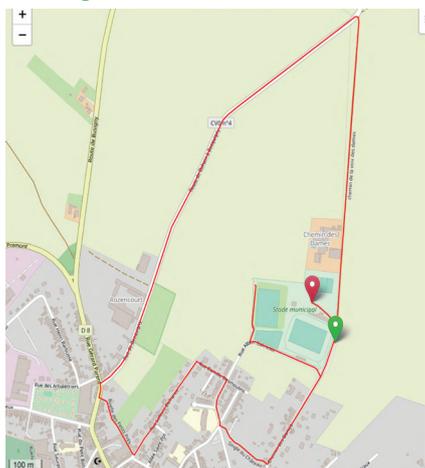
La lettre d'informations municipales de Bohain - le 26 octobre 2022



## Loisirs

### Marchez pour Octobre Rose

Participez à la marche de 5 km pour la lutte contre le cancer du sein **dimanche 30 octobre à 9h30** ! Cette marche est en partenariat avec l'association Diamant Rose et au départ du stade Paul Challe. Elle est gratuite et sans inscription. Renseignements au **03.23.07.55.55**.



**Marchez pour OCTOBRE ROSE**

Départ Stade Paul Challe Avec la participation de l'association Diamant Rose

**DIMANCHE 30 OCTOBRE 2022 à 9h30**  
Lâcher de ballons  
T-shirt offert pour les 200 premiers participants  
Gratuit - collation offerte

Renseignements Mairie de Bohain - 03.23.07.55.55  
Ville de BohainVermandois Officiel Association Diamant Rose

### Halloween au cinéma !

Retrouvez une soirée spéciale à Bohain **le lundi 31 octobre** avec, à l'affiche, les films « Halloween Ends » à **20h30** et « Le bal de l'enfer » à **22h40**. Un tarif unique de 8€ est mis en place pour les deux films et un tarif de 5€ pour un seul film. **Réservation au cinéma au 03.23.07.13.12**



## Cinéma

### Au programme du cinéma Louis Jovet



#### DRAGON BALL SUPER : SUPER HÉROS

Séances :  
Mer 26/10 à 16h45  
Sam 29/10 à 16h45  
Dim 30/10 à 16h45



#### TAD L'EXPLORATEUR ET LA TABLE D'ÉMERAUDE

Séances :  
Ven 28/10 à 14h45  
Sam 29/10 à 14h45  
Dim 30/10 à 14h45



#### NOVEMBRE

Séances :  
Ven 28/10 à 20h30  
Lun 31/10 à 14h45



#### SAMOURAI ACADEMY

Séances :  
Mer 02/11 à 14h45  
Ven 04/11 à 14h45  
Dim 06/11 à 14h45



#### TICKET TO PARADISE

Séances :  
Ven 04/11 à 20h30  
Sam 05/11 à 14h45  
Mar 08/11 à 15h00



#### SIMONE, LE VOYAGE DU SIÈCLE

Séances :  
Sam 05/11 à 20h30  
Lun 07/11 à 14h00

Enfants : 3€ (- de 12 ans)  
Ados : 4€ (- de 14 ans)  
Adultes : 5€



## Quelles autorisations pour quels travaux ?

Tous les travaux de construction, agrandissement ou rénovation nécessitent une autorisation d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, cette autorisation prend la forme d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Une déclaration préalable est nécessaire pour toute construction nouvelle ou extension d'un bâtiment existant entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 40 m<sup>2</sup> et de hauteur inférieure à 12 mètres, des travaux de clôture, des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (création d'ouverture, changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle...), des travaux de ravalement de façade ou de clôture, la pose de châssis de toit, la réfection de toiture, ou la construction d'une piscine.

Un permis de construire est nécessaire pour la construction d'une maison, des extensions de plus de 40 m<sup>2</sup> de surface, des travaux qui portent la surface totale de la construction à plus de 150 m<sup>2</sup> impliquant le recours à un architecte, des travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.

## Culture

### Profitez du pass musique jusqu'à vendredi !

Après la première animation à la Maison Matisse autour d'un atelier Les 4 saisons de Vivaldi cet après-midi, profitez encore de deux autres jours d'animation **les jeudi 27 et vendredi 28 octobre**. Rendez-vous au cinéma avec la diffusion du film « Un monstre à Paris » à **14h45 le jeudi 27 octobre** et à la bibliothèque avec des histoires à danser et le goûter final **le vendredi 28 octobre** ! Attention, les places sont limitées. Réservation à la bibliothèque ou au 03.23.07.52.82.



Attention, désormais les permanences SOLIHA ainsi que celles du conciliateur de justice se dérouleront au sein des locaux de France Services, situés au 15 rue Berthelot, à Bohain.

## Permanences SOLIHA

Vous souhaitez faire des économies d'énergie ? Venez vous renseigner à la permanence pour la rénovation énergétique. Des subventions, des primes et des prêts peuvent être mobilisés. Vous aurez une information complète sur la maîtrise de l'énergie. Rdv dans les locaux de France Services **le mercredi 8 novembre de 10h à 12h**.

Contact : Soliha Aisne, 03.23.26.73.50  
e-mail : [contact.aisne@solihha.fr](mailto:contact.aisne@solihha.fr)

## Conciliateur de justice

Vous avez un problème de voisinage, un différend avec une autre personne, une entreprise, un locataire ou un bailleur ? Le conciliateur de justice tiendra une permanence dans les locaux de France Services **le jeudi 17 novembre de 9h30 à 11h**.

Renseignements au 06.49.44.04.55

### 21<sup>ème</sup> Salon d'automne



Exposition de dessins, peintures, sculptures, photos, poésies, compositions florales...  
Centre culturel « Emile FLAMANT » du 5 au 13 novembre 2022 de 15H00 à 18H00  
ENTREE GRATUITE

## Le 21<sup>ème</sup> Salon d'Automne de l'association Expressions Bohainoises

L'association Expressions Bohainoises organise le 21<sup>ème</sup> Salon d'Automne à l'espace culturel "Emile Flamant" du 5 au 13 novembre de 15h à 18h ! Sur place, retrouvez une exposition de dessins, peintures, sculptures, photos, poésies et compositions florales.  
Entrée gratuite - infos au 03.23.62.33.95



Bohain Point Com - N°282 - 26 octobre 2022 - bimensuel est édité par la Mairie de Bohain - 1 place du Général de Gaulle - 02110 Bohain-en-Vermandois - Tél : 03.23.07.55.55 - Fax : 03.23.07.55.56 - [www.bohainenvermandois.fr](http://www.bohainenvermandois.fr) - Facebook - Ville de Bohain-en-Vermandois Officiel Directeur de publication : Yann ROJO - Conception/rédaction/mise en page : service communication - Crédits photos : Mairie de Bohain - service Communication - Freepik - Allocine.fr - Ont collaboré à ce numéro : Conseiller délégué à la communication Gérard Legrand - Imprimerie : Alliance partenaires graphiques - Document imprimé sur du papier PEFC. La certification PEFC garantit que le bois utilisé dans la fabrication du papier provient de forêts gérées durablement.  
Tirage : 3 150 ex - Ne pas jeter sur la voie publique. Prochaine parution : le 8 novembre 2022

